

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021

Les actionnaires de la Société des Boissons du Maroc sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la Société le : **Vendredi 30 avril 2021 à 15 heures**

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Affectation du résultat ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation desdites conventions ;
- ▶ Ratification de conventions réglementées ;
- ▶ Mandats d'Administrateurs ;
- ▶ Quitus aux administrateurs ;
- ▶ Fixation du montant des jetons de présence ;
- ▶ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

À titre exceptionnel, compte tenu des mesures prises par les autorités afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et des incertitudes actuelles quant à la possibilité d'une présence physique des actionnaires à l'Assemblée Générale, vous êtes vivement encouragés à privilégier le vote par correspondance.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance sur son site internet : www.Boissons-Maroc.com

Les formulaires de vote par correspondance devront être réceptionnés par la Société **au moins quarante-huit (48) heures** avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : bouchera.essabery@Castel-Afrique.com et/ou Philippe.Corbin@Castel-Afrique.com, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les documents requis par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze (15) jours avant la date de la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021

PREMIÈRE RÉOLUTION

Rapport de Gestion du conseil d'administration
Rapport Général des commissaires aux comptes
Approbation des états de synthèse

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice de 220.785.445,01 DH.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des états de synthèse consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les états de synthèse consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 239.424.616,98 DH.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation des résultats et fixation du dividende et de sa mise en paiement

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Bénéfice net	220.785.445,01 DH
Report à nouveau des exercices antérieurs	5.259.532,09 DH
Bénéfice distribuable	226.044.977,10 DH
Distribution d'un dividende de	226.044.977,10 DH
Distribution par prélèvement sur la réserve facultative	73.898.240,90 DH
Affectation au report à nouveau	0 DH

L'Assemblée Générale fixe le montant de la distribution globale brut de l'exercice 2020 à la somme de 299.943.218 DH, qui se décompose comme suit :

- ▶ un dividende brut de 226.044.977,10 DH constitué du bénéfice distribuable ;
 - ▶ une distribution brute de 73.898.240,90 DH par prélèvement sur la réserve facultative.
- Il sera ainsi distribué un dividende unitaire brut de 106 DH (cent six Dirhams) à chacune des 2.829.653 actions composant le capital social.

La date de mise en paiement du dividende est fixée à partir du 2 juin 2021.

Le solde du report à nouveau est ramené de la somme de 5.259.532,09 DH à la somme de 0 DH et le solde de la réserve facultative est ramené de la somme de 487.209.147,97 DH à la somme de 413.310.907,07 DH.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les termes et conclusions de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Ratification d'une convention réglementée

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, de ratifier la convention suivante qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration :

- ▶ Licence de prestations informatiques entre la Société et la société BEV IT.
- Comme indiqué dans le rapport spécial, la Société a réalisé a posteriori que la convention était en réalité une convention réglementée du fait de l'existence de dirigeants communs entre les deux parties. Il est précisé, à toutes fins utiles, que désormais la Société et Bev IT n'ont plus de dirigeants communs.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification d'une convention réglementée

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, de ratifier la convention suivante qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration :

- ▶ Licence de prestations informatiques entre la Société et la société ICUBE.
- Comme indiqué dans le rapport spécial, la Société a réalisé a posteriori que la convention était en réalité une convention réglementée du fait de l'existence de dirigeants communs entre les deux parties. Il est précisé, à toutes fins utiles, que désormais la Société et ICube n'ont plus de dirigeants communs.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Palu pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Michel Palu a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Palu pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Jean-Claude Palu a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Martignac pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Gilles Martignac a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy De Clercq pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Guy De Clercq a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

ONZIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Laurence Dequatre pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Laurence Dequatre a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Mandat Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mohamad Reza Nouri Esfandiari pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mohamad Reza Nouri Esfandiari a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant global brut annuel de 5.200.000 DH et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration répartira librement cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

I Synthèse des masses du bilan		MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
	Emplois (c)				Ressources (d)	
1	Financement permanent		2 173 830 936,35	2 329 597 278,92	155 766 342,57	
2	Moins actif immobilisé		1 533 295 771,80	1 559 270 610,02		25 974 838,22
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A)	640 535 164,55	770 326 668,90	129 791 504,35	0,00
4	Actif circulant		1 124 345 395,96	1 181 329 647,27	0,00	56 984 261,31
5	Moins passif circulant		459 445 895,35	479 427 775,65	19 981 880,30	0,00
6	= Besoins de financement global (4-5)	(B)	664 899 490,61	701 901 871,62	0,00	37 002 381,01
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)		(24 364 326,06)	68 424 797,28	0,00	92 789 123,34

II Emplois et Ressources		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE					
AUTOFINANCEMENT					
	(A)		(60 912 881,12)		99 485 817,36
Capacité d'autofinancement			323 919 926,88		461 681 401,36
- Distribution de bénéfices			384 832 808,00		362 195 584,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS					
	(B)		12 007 812,86		34 054 558,35
Cession d'immobilisations incorporelles					
Cession d'immobilisations corporelles			10 555 032,77		29 731 602,04
Cession d'immobilisations financières					
Diminution des titres de participation					
Récupérations sur créances immobilisées			1 452 780,09		4 322 956,31
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS					
	(C)		0,00		579 618,78
Augmentations de capital, apports					
Subventions d'investissement					579 618,78
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)					
	(D)		0,00		0,00
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			(48 905 068,26)		134 119 994,49
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS					
	(E)	80 886 436,09		116 440 846,42	
Acquisition d'immobilisations incorporelles		12 697 285,45		20 612 639,66	
Acquisition d'immobilisations corporelles		35 597 653,02		93 982 743,68	
Acquisition d'immobilisations financières		0,00			
Augmentation des créances immobilisées		32 591 497,62		1 845 463,08	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES					
	(F)	0,00			
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT					
	(G)	0,00		5 497 437,00	
EMPLOIS EN NON VALEURS					
	(H)	0,00		935 274,00	
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		80 886 436,09		122 873 557,42	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G H)					
				37 002 381,01	33 292 872,28
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE					
				92 789 123,34	44 539 309,35
TOTAL GÉNÉRAL		80 886 436,09	80 886 436,09	167 412 866,77	167 412 866,77

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NEANT	NEANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	34 583 041,50							34 583 041,50
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50							21 393 513,50
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 726 787,90	12 697 285,45						699 424 073,35
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	26 795 175,39	462 885,55						27 258 060,94
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	17 693 036,05	12 234 399,90						29 927 435,95
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 412 012 961,71	35 597 653,02		1 485 759,80	24 082 595,97	59 491 135,47	1 485 759,80	1 364 036 883,29
* Terrains	167 108 120,30							167 108 120,30
* Constructions	322 790 555,43	2 920 169,77		100 850,00		407 586,47		325 403 988,73
* Installations techniques, matériel et outillage	730 111 346,34	28 657 561,77		1 116 714,80	19 723 947,54	30 898 128,92		709 263 546,45
* Matériel de transport	51 733 836,87				2 231 234,12	5 990 931,96		43 511 670,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	76 692 055,65	3 433 184,48		268 195,00	2 127 414,30	22 194 488,12		56 071 532,71
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	53 405 175,66	57 832,92						53 463 008,58
* Immobilisations corporelles en cours	10 171 871,46	528 904,08					1 485 759,80	9 215 015,74

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable Nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 820 261,92	31/12/2020	4 820 261,92	-195 161,86	0,00
SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2020	184 012 564,88	1 895 134,95	3 814 365,00
LA CLÉ DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2020	45 207 064,94	16 378 917,51	0,00
EAE	EAU	130 000 000,00	100%	162 261 009,46	162 261 009,46	31/12/2020	166 051 099,41	28 895 015,00	27 300 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2020	-74 438,26	-20 100,00	0,00
TOTAL				349 372 867,46	348 493 129,38		400 016 552,89	46 953 805,60	31 114 365,00

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations		Reprises		Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 968 956,13		195 161,86		584 502,23	22 393 213,32
2 Provisions réglementées	-		-		-	-
3 Provisions durables pour risques et charges	163 145 243,29		9 733 407,98		1 266 291,12	171 612 360,15
SOUT TOTAL (A)	173 114 199,42		195 161,86		1 850 793,35	194 005 573,47
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)(Clients et stocks)	45 149 125,88	6 343 711,79		360 156,25	544 520,39	51 308 473,53
5 Autres provisions pour risques et charges	12 232 933,28		97 407,65	10 600 000,00	1 001 136,33	11 097 407,66
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-		-		-	-
SOUS TOTAL (B)	57 382 059,16	6 343 711,79	97 407,65	10 960 156,25	544 520,39	62 405 881,19
TOTAL (A + B)	230 496 258,58	6 343 711,79	292 569,51	33 507 161,79	544 520,39	256 411 454,66

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 1 247 630,72 DH, l'écart de 21 145 582,60 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles
(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 159 356 345,00 DH

TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	38 278 846,22	35 575 710,10	2 335 243,48	367 892,64			30 000 000,00	
Prêts immobilisés	6 612 793,34	3 909 657,22	2 335 243,48	367 892,64				
Autres créances financières	31 666 052,88	31 666 052,88					30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	467 279 639,86	37 772 105,79	387 652 556,60	41 854 977,47	10 772 526,52	84 036 705,08	24 593 989,44	61 680 073,22
Fournisseurs débiteurs, avance et acompte	8 273 427,88	3 742 444,97	3 924 919,91	606 063,00	45 242,38		5 407 619,00	
Clients et comptes rattachés	364 532 168,41	32 894 488,96	290 886 775,73	40 750 903,72	10 476 886,64		14 244 726,64	61 680 073,22
Clients et comptes rattachés	3 911 024,49	1 135 171,86	2 775 852,63					
État	84 036 705,08		83 625 014,33	411 690,75		84 036 705,08		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	4 941 643,80		4 855 323,80	86 320,00	250 397,50		4 941 643,80	
Comptes de régularisation actif	1 584 670,20		1 584 670,20					

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	448.343.708,13	171.328.592,39	277.015.115,75		38.854.687,72	42.221.104,96	58.496.314,63	
Fournisseurs	213 366 982,78	53 331 170,92	160 035 811,87		22 441 268,92		42 142 481,16	
Clients créditeurs consignation	118 503 415,00	101 327 991,07	17 175 423,93		36 066,22			
Personnel	21 500 276,67	1 687 936,46	19 812 340,21					
Organismes sociaux	8 420 155,94		8 420 155,94			1 753 316,56		
État	40 467 788,40		40 467 788,40			40 467 788,40		
Comptes d'associés	16 797 349,00	12 996 285,00	3 801 064,00					
Autres créanciers	23 887 740,34	1 985 208,94	21 902 531,40		16 377 352,58		16 353 833,47	
Comptes de régular. Passif	5 400 000,00		5 400 000,00					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	389 547,37	HYPOTHÈQUE	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	389 547,37

(1) Gage : 1- Hypothèque ; 2- Nantissement ; 3- Warrant ; 4- Autres ; 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : CAUTIONS EN DOUANE	79 792 899,49	88 397 127,68
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : ADM	252 000,00	152 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	7 850 686,17	1 534 911,19
CAUTIONNEMENT	240 000 000,00	320 000 000,00
Total (1)	327 895 585,66	410 084 038,87
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions	6 500 000,00	6 650 000,00
* Autres engagements reçus		
Total (2)	6 500 000,00	6 650 000,00

PASSIFS ÉVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'Impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2018 et 2020 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2017 à 2020 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements. La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession.
Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISÉ	817 781	861 328
Immobilisations incorporelles	34 386	24 303
Immobilisations corporelles	557 126	638 677
Immobilisations financières	39 846	7 542
Écarts d'acquisition	99 593	117 658
Impôts différés - actif	86 830	73 148
ACTIF CIRCULANT	1 475 803	1 506 674
Stocks et en cours	319 687	315 289
Créances d'exploitation	332 998	384 202
Créances diverses	122 552	79 519
Titres et valeurs de placements	700 566	727 664
TRÉSORERIE - ACTIF	202 912	120 196
TOTAL -ACTIF	2 496 496	2 488 198

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(en milliers de dirhams)	31/12/20	31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 414 533	2 696 747
Ventes de marchandises	447 691	382 313
Ventes de biens et services	1 944 209	2 287 053
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 391 900	2 669 366
Variation des stocks et autres produits	22 633	27 381
CHARGES D'EXPLOITATION	1 952 733	2 114 300
Achats revendus et consommés	557 343	573 157
Impôts et taxes	760 169	897 332
Charges de personnel	169 962	169 473
Autres charges d'exploitation	343 133	345 835
Dotations d'exploitation	122 126	128 503
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	461 800	582 447
RÉSULTAT FINANCIER	18 497	18 341
RÉSULTAT COURANT	480 297	600 788
RÉSULTAT NON COURANT	-101 724	-22 938
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	378 573	577 850
Impôts sur les résultats	121 086	182 336
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18 065	18 064
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	239 422	377 450
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	230 707	373 691
Intérêt minoritaires	8 715	3 759

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1^{ER} JANVIER 2019	282 965	0	0	1 311 466		1 594 431	79 170	1 673 601
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-362 200		-362 200	-2 464	-364 664
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						-		-
Résultat de l'exercice					373 691	373 691	3 759	377 450
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 DÉCEMBRE 2019	282 965	0	0	949 266	373 691	1 605 922	80 465	1 686 387
AU 1^{ER} JANVIER 2020	282 965	0	0	1 322 957		1 605 922	80 465	1 686 387
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-384 832		-384 832	-2 054	-386 886
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre				-1 283		-1 283,00		-1 283
Résultat de l'exercice					230 707	230 707	8 715	239 422
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 DÉCEMBRE 2020	282 965	0	0	936 842	230 707	1 450 514	87 126	1 537 640

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVMC)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé Des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale

* Africa Retail Market comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2019 à hauteur de 33,33% consolidée en intégration proportionnelle, a été déconsolidée en 2020 suite à la cession de 22,22% des droits de vote, les faisant passer ainsi à 11,11%.

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
FINANCEMENT PERMANENT	1 735 474	1 877 994
CAPITAUX PROPRES	1 537 640	1 686 386
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	936 843	949 266
Résultat net de l'exercice	230 707	373 691
Intérêts minoritaires	87 125	80 464
Provisions pour risques et charges	193 567	186 656
Dettes de financement	4 267	4 952
PASSIF CIRCULANT	536 562	560 946
Dettes d'exploitation	262 438	282 588
Dettes diverses	262 309	264 998
Autres provisions	11 815	13 360
TRÉSORERIE - PASSIF	224 460	49 258
TOTAL - PASSIF	2 496 496	2 488 198

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dirhams)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net des sociétés intégrées	239 422	377 450
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	141 497	122 101
Variation des impôts différés	(14 592)	(1 571)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(1 023)	(6 337)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	365 304	491 643
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(20 607)	(45 838)
Variation du besoin en fonds de roulement -changement de périmètre	(1 289)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	343 409	445 805
Acquisition d'immobilisations	(87 728)	(126 991)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	10 781	27 132
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(76 947)	(99 859)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(384 832)	(362 200)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 054)	(2 464)
Diminution des immobilisations financières	1 518	4 516
Diminution des dettes de financement	(678)	(6 183)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(386 046)	(366 331)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	(119 584)	(20 385)
Trésorerie d'ouverture	798 602	818 987
Variation de la trésorerie	-119 584	-20 385
Trésorerie de clôture	679 018	798 602

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Faits marquants de l'exercice :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, qui a entraîné de fortes perturbations de l'activité économique au niveau national et international. Dans ce contexte, la Société des Boissons du Maroc a enregistré les faits marquants suivants :

- Mise en place d'un plan de continuité de l'activité respectant le cadre réglementaire lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et visant à assurer la protection des salariés, des partenaires et des clients.
- Contribution de 32,8 MDH au fonds spécial de gestion de la crise COVID-19
- Le déploiement par l'État marocain, d'une opération d'assainissement visant la vente illégale d'alcool et entraînant la fermeture de plusieurs points de vente
- Baisse des volumes vendus pour l'activité bière au niveau local, conséquence de l'état d'urgence sanitaire et hausse des exportations.
- Baisse des volumes des ventes de l'activité vin durant l'année.
- Lancement d'un ambitieux plan d'optimisation industrielle, basé sur l'efficacité de ses outils de production avec la délocalisation de la production de l'usine de Fès vers le site de Casablanca Tit Mellil et la fermeture du centre de distribution de Rabat et le développement de synergies logistiques avec Casablanca.
- Ouverture d'un second magasin Super U et de deux magasins Nicolas à Casablanca (dont celui de Tit Mellil, fermé au second semestre).
- Baisse du taux de marquage sécurisé de 35%, pour l'activité Bière, avec un impact prix favorable sur les résultats de +13,5 MDH au titre de l'exercice.
- Hausse de 4% en moyenne du prix de la bière, à partir du 2 octobre 2020
- Sortie du périmètre de consolidation de la société ARM au 31.12.2020, suite à la réduction de la participation indirecte détenue via la filiale Maropac dans le capital de la société ARM (Africa Retail Market) de 33,33% à 11,11%.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères
Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours 100%

Plus de 180 jours 80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
Capitaux propres au début de l'exercice	1 605,9	1 594,4
Dividendes versés	(384,8)	(362,2)
Autres Variations	(1,3)	
Résultat de l'exercice - part du Groupe	230,7	373,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 450,5	1 605,9

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020		2019	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Brute	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	79,8	45,4	34,4	24,3
Immobilisations corporelles	1 614,8	1 057,7	557,1	638,7
	1 694,6	1 103,1	591,5	663,0

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)	2019	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2020
Immob. incorporelles	67,2			12,7		79,9
Immob. corporelles	1 663,3	(1,4)		41,3	(88,4)	1 614,8
	1 730,5	(1,4)	0,0	54,0	(88,4)	1 694,7

2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
Écart d'acquisition sur SBM	94,9	106,4
Écart d'acquisition sur SVCM	12,8	15,4
Écart d'acquisition sur EAE	10,0	14,0
Dotations de l'exercice	(18,1)	(18,1)
Écart d'acquisition net	99,6	117,7

2.4 Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Titres de participation	1,0	
Prêts immobilisés	6,4	4,9
Autres immobilisations financières	32,4	2,6
	39,8	7,5

2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	80,5	79,2
Dividendes versés	(2,1)	(2,4)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	8,7	3,7
Autres variations		
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	87,1	80,5

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Provisions durables pour risques et charges	174,2	166,4
Autres provisions pour risques et charges	11,8	13,4

b) Provisions pour impôts différés

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Provision pour impôts différés	19,3	20,2

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Créances d'exploitation	365,6	412,1
Provisions pour dépréciation	(32,6)	(27,9)
Créances d'exploitation	333,0	384,2
Créances diverses	124,9	81,7
Provisions pour dépréciation	(2,4)	(2,2)
Créances diverses	122,5	79,5

2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
(Exprimés en millions de Dirhams)	135,8	183,9
Impôts courants	(14,7)	(1,6)
Impôts différés	121,1	182,3

2.9 Engagements financiers hors bilan

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2020 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 327,8 millions.
- ▶ SBM a reçu au 31 décembre 2020 des cautions qui se chiffrent à DHS 6,5 millions.
- ▶ Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 9,9 millions sur l'exercice 2020.
- ▶ La société de La Clé Des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,5 millions sur l'exercice 2020.
- ▶ La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 1,0 million sur l'exercice 2020.

2.9 Résultat non courant

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	5,6	9,1
Dotations nettes des reprises de provisions	(19,6)	4,3
Autres produits/charges non courants nets	(87,7)	(36,4)
	(101,7)	(23,0)

2.10 Chiffre d'affaires par société

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
SBM	2 151,7	2 467,2
SVCM	90,2	107,8
LA CLE DES CHAMPS	147,5	88,3
EAE	2,5	0,1
ARM		6,0
	2 391,9	2 669,4

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.

Africa Retail Market comprise dans le périmètre de consolidation du groupe en 2019 à hauteur de 33,33% consolidée en intégration proportionnelle, a été déconsolidée en 2020 suite à la cession de 22,22% des droits de vote, les faisant passer ainsi à 11,11%.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- ▶ Convention d'assistance - SBM / EAE ;
- ▶ Convention d'assistance - SBM / SVCM ;
- ▶ Convention d'assistance - SBM / CDC ;
- ▶ Convention de licence de marque « Pelforth » - SBM / BGI Trade Mar ;
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- ▶ Contrat d'émission d'obligations - CMAR / SBM ;
- ▶ Convention de compte courant d'Associé - ARM/ Maropac ;
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / Bourchanin ;
- ▶ Convention de master-franchise Nicolas - CDC / Etablissements Nicolas ;
- ▶ Convention commerciale - SBM / Africa Retail Market «ARM» ;
- ▶ Convention de concession de licences de marques - HEINEKEN / SBM ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du Magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du Magasin Nicolas Casablanca Racine ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du du Magasin Nicolas Marrakech ;
- ▶ Convention de rémunération de garantie - SBM / MDI ;
- ▶ Convention de rémunération des comptes courants - MDI/SBM/SVCM/EAE/ CDC/ MAROPAC ;
- ▶ Convention d'assistance générale - MDI/SBM ;
- ▶ Convention de vente des «vins Nicolas» - SBM/CDC ;
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel - SBM/CDC ;
- ▶ Convention de vente des produits «eaux» - EAE /SBM ;
- ▶ Convention de vente des produits - SVCM/SBM ;
- ▶ Convention de vente de produits olives et vignes - SVCM / CMAR ;

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2020 est de 627 personnes contre 717 en 2019.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.537.640 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 239.422. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Provisionnement pour avantages aux personnels

• Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à 159 MMAD au 31 décembre 2020.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Appréier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Appréier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Examiner l'impact des principales modifications intervenues dans le régime et vérifier leur correcte comptabilisation ;
- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2020.

2-Provisions pour litiges et contentieux

• Risque identifié

Une provision de 7 MMAD, figurant au passif du bilan, vise à couvrir le risque de sorties de ressources relatives à plusieurs litiges dans lesquels la société est impliquée. La société provisionne annuellement le montant des ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Nous avons considéré que l'évaluation de la provision pour litiges constituait un point clé de l'audit dans la mesure où le montant des provisions pour litiges et contentieux est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par le Groupe et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Prendre connaissance du processus d'évaluation de la provision pour litiges, notamment en procédant à des entretiens semestriels avec la Société des Boissons du Maroc ;
- ▶ Examiner la régularité et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- ▶ Réaliser un suivi des principales actions judiciaires et des enquêtes en cours de la part des autorités judiciaires avec la direction juridique de la Société des Boissons du Maroc ;
- ▶ Examiner, pour une sélection de risques jugés complexes et significatifs, le bien-fondé et les hypothèses qui sous-tendent leur évaluation et provisionnement à la clôture, ce qui peut inclure notamment :
 - ▶ l'examen de la documentation établie et des correspondances avec les tiers ainsi que leur confrontation avec les estimations de la direction,
 - ▶ l'examen, des courriers d'avocats afin d'obtenir une information détaillée sur les litiges significatifs en cours et notamment les revendications associées et pouvoir ainsi apprécier l'adéquation du montant de provisions constaté ;
 - ▶ un entretien avec les responsables adéquats ;
- ▶ Examiner les informations communiquées sur ces litiges dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.